



IMMATRICULATION DE VOTRE ENTREPRISE AU RÉGIME MICRO-SOCIAL, SUITE A AJOUT D'ACTIVITÉ

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire P2-P4 CMB](#) – dûment rempli et signé (en deux exemplaires, si activité commerciale)

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires

Pièces relatives au chef d'entreprise :

- 2 exemplaires de la Copie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité
- 2 exemplaires de la [Déclaration de non condamnation avec filiation](#)
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)
- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail)
- Kbis
- 2 exemplaires de l'[Autorisation de communication à des tiers](#)
- [Attestation d'information au conjoint](#) si marié ou pacsé sous le régime de la communauté (et règlement correspondant)
- En cas de mention de conjoint collaborateur : copie du livret de famille ou récépissé du PACS

Si vous pouvez bénéficier de l'ACCRE : merci de présenter les documents justificatifs selon votre profil

Pièces relatives au siège social :

- 2 exemplaires du justificatif de l'adresse de l'entreprise : bail, facture, autorisation du propriétaire
- Si achat de fond : 2 exemplaires de la copie de l'acte enregistré et annonce légale (sauf en cas de fonds artisanal)

- Si location-gérance : 2 exemplaires de la copie du contrat de location-gérance et annonce légale.

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
Assistance à formalités : 120 €
- Si activité commerciale, règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
8,03 € si régime sous communauté de bien.